

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 11 mai 2026 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

26-05-266

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-267

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout des points suivants :

- 5.10 Attribution du contrat VML-G-26-03 - Travaux de génie civil en milieu semi-urbain et rural (Routes non-prioritaires)
- 6.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - rapport d'utilisation des compensations versées
- 9.8 Demande d'amendement de zonage présentée par 14128141 Canada inc., représentée par monsieur Anthony Forget dans la zone RUM-751

Et le retrait du point suivant :

- 5.7 Nomination de parcs dans la Ville

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

26-05-268

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 4 mai 2026, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 4 mai 2026.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-269

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95-60 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 95-60 intitulé *Règlement pour modifier les articles 1, 3 et 6 de l'annexe « I » du règlement numéro 95 relatif à la tarification des services et activités de la Ville* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 95-60, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-270

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176-20 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES RÉSIDUS ULTIMES, DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES ENCOMBRANTS ET ÉTABLISSANT LA TAXE DE SERVICE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 176-20, intitulé *Règlement pour modifier l'annexe « II » du règlement numéro 176 concernant la collecte et le transport des résidus ultimes, des matières récupérables, des matières organiques et des encombrants et établissant la taxe de service*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 176-20, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-271

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 436-2 RELATIF AUX COMPTEURS D'EAU

Monsieur le maire Daniel Bourdon donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 436-2 visant à modifier l'article 1 du règlement numéro 436 relatif aux compteurs d'eau, afin de préciser une des catégories d'immeuble non résidentiel assujettie à ce règlement, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

26-05-272

SIGNATURE D'UN BAIL RELATIVEMENT À UN LOT DE GRÈVE EN EAU PROFONDE AVEC LE MELCCFP - DESCENTE DE BATEAU AU LAC POPE

D'autoriser la signature d'un bail relativement à un lot de grève et en eau profonde pour la descente de bateau au lac Pope par le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à intervenir avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Ce lieu sera utilisé à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-273

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR EFFECTUER UNE ÉVALUATION DE RENDEMENT

CONSIDÉRANT qu'un organisme municipal peut faire l'évaluation d'une entreprise dont le rendement est considéré insatisfaisant;

CONSIDÉRANT qu'une telle évaluation doit être réalisée par la personne désignée à cette fin par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, de désigner monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur municipal au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour réaliser des évaluations de rendement de tout contrat attribué par la Ville en conformité avec la *Loi sur les Cités et Villes*.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-274

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT que la Ville désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la Ville à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Ville conclue une entente avec la FQM.

D'autoriser messieurs Daniel Bourdon, maire, et François Leduc, directeur général, à signer l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser les signataires de ladite entente à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-275

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE MONT-LAURIER POUR L'ACHAT DE 2 BILLETS POUR L'OMNIUM DE GOLF LÉON GRENIER

D'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier, ayant son siège au 2561, chemin de la Lièvre Sud à Mont-Laurier, Québec, J9L 3G3, à titre de contribution financière pour l'achat de 2 billets pour l'Omnium de golf Léon Grenier.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-276

RETRAIT D'IMMEUBLES DE LA LISTE DE VENTE AUX ENCHÈRES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la résolution adoptée le 9 février 2026, ordonnant à la greffière de vendre à l'enchère publique les immeubles en défaut de paiement des taxes imposées apparaissant à l'état dressé par la trésorière;

CONSIDÉRANT qu'il a été impossible pour la Ville d'informer certains propriétaires de la démarche de vente aux enchères pour défaut de paiement des taxes municipales, tel que requis par la Loi;

EN CONSÉQUENCE, de modifier la liste apparaissant à l'état des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales initialement déposée par la trésorière, afin d'y retirer les matricules suivants :

- 7457-09-5478-9-000-0000;
- 7457-09-6548-8-000-0000.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-277

ATTRIBUTION DU CONTRAT VML-G-26-03 - TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL EN MILIEU SEMI-URBAIN ET RURAL (ROUTES NON-PRIORITAIRES)

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées par procédure ouverte pour des travaux de génie civil en milieu semi-urbain et rural, qu'elles étaient reçues jusqu'au 30 avril 2026 et ouverte publiquement le même jour, devis VML-G-26-03;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Pavages Multipro inc. :	1 109 165,60 \$
9018-4995 Québec inc. (Lacelle & Frères) :	1 119 495,00 \$
Gaétan Lacelle excavation inc. :	1 196 171,93 \$
9563-8367 Québec inc. (Excapro) :	1 587 712,80 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises au Service des travaux publics et de l'ingénierie pour étude et que sa recommandation est acceptée;

CONSIDÉRANT que la soumission de Pavages Multipro inc. n'est pas conforme due à l'absence d'un prix à un item du bordereau numéro 1;

EN CONSÉQUENCE, d'attribuer à 9018-4995 Québec inc. (Lacelle & Frères) le contrat VML-G-26-03 pour des travaux de génie civil en milieu semi-urbain et rural au prix de 1 119 495,00 \$, plus les taxes applicables, étant le soumissionnaire conforme ayant proposé le prix le plus bas.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 445.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-278

DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 442

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 442 décrétant des dépenses en immobilisations de 1 000 000 \$ pour des travaux de resurfacement, de construction, de réfection, de concassage et de réaménagement d'intersections dangereuses;

EN CONSÉQUENCE, de décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*, des travaux de resurfaçage, de construction, de réfection et de trottoirs selon les estimations préparées par monsieur Jonathan Bondu, chargé de projets et vérifiées par monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie, incluant les imprévus, les frais professionnels et les taxes nettes, totalisant 367 000 \$, de la façon suivante :

Pour les rues et trottoirs suivants :

- Boulevard Albiny-Paquette
(entre les rues Chasles et du Pont) 78 000 \$
- Chemin de Saint-Jean-sur-le-Lac
(Phase 2) 214 000 \$

Pour le concassage 75 000 \$

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-279

ENTENTE DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS AVEC LA CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES ET DESJARDINS ENTREPRISES

CONSIDÉRANT la proposition de services administratifs et financiers reçue de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides et Desjardins Entreprises, en date du 30 avril 2026, laquelle propose une nouvelle entente similaire à la précédente;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter l'entente proposée par la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides et Desjardins Entreprises, présentée en date du 30 avril 2026, à l'effet de remplacer l'entente précédente pour les services administratifs et financiers, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029, selon les termes de l'offre de services jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur général et le maire à signer, pour et au nom de la Ville, cette offre de services à cout nul pour les services réguliers.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-280

CRÉATION DU PROJET R26-647 ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UNE AUTORÉCUREUSE POUR LE CENTRE SPORTIF JACQUES-LESAGE POUR LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS

CONSIDÉRANT le règlement numéro 101 de la Ville et ses amendements constituant un fonds de roulement de 1 400 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt au fonds de roulement pour procéder à l'acquisition d'une autorécurveuse pour le Centre sportif Jacques-Lesage pour le Service des loisirs, de la culture et des parcs;

EN CONSÉQUENCE, de décréter un emprunt de 7 300 \$ au fonds de roulement, remboursable sur 5 ans, et d'y imputer une dépense nette allant jusqu'à 7 300 \$ pour l'acquisition d'une autorécurveuse pour le Centre sportif Jacques-Lesage pour le Service des loisirs, de la culture et des parcs.

D'autoriser un transfert bancaire de 7 300 \$ du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement, pour servir de financement au projet R26-647 ainsi créé.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-281

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2026

D'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois d'avril 2026, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement :	
- chèques émis	28 628,78 \$
- ACCÉO-Transphère	784 875,93 \$

Activités de fonctionnement :	
- chèques émis	163 817,90 \$
- paiements électroniques	293 802,13 \$
- ACCÉO-Transphère	583 000,61 \$

La liste est classée au dossier 207-000-265.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-282

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL -
RAPPORT D'UTILISATION DES COMPENSATIONS VERSÉES**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé à la Ville une compensation de 269 163 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que ces compensations visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

CONSIDÉRANT que la présente résolution atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveau 1 et 2;

CONSIDÉRANT que la reddition des comptes doit être présentée aux états financiers 2025, à la suite des allègements fiscaux;

EN CONSÉQUENCE, d'informer le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-283

**NOMINATION DE MONSIEUR SONNY LÉPINE-LAROCQUE AU POSTE
DE JOURNALIER EXPÉRIMENTÉ SAISONNIER RÉGULIER**

CONSIDÉRANT que l'affichage interne du poste de journalier expérimenté saisonnier régulier au Service des travaux publics et de l'ingénierie a pris fin le 25 septembre 2025;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Sonny Lépine-Larocque a complété sa période d'essai le 18 février 2026;

CONSIDÉRANT que monsieur Sonny Lépine-Larocque a obtenu son permis de conduire de classe 3 le 5 mai 2026;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par monsieur Steve Pressé, directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, d'entériner l'attribution du poste de journalier expérimenté saisonnier régulier au Service des travaux publics et de l'ingénierie à monsieur Sonny Lépine-Larocque, et ce, en date du 14 octobre 2025.

Monsieur Lépine-Larocque est régi par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur, et son supérieur immédiat est monsieur Steve Pressé.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-284

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-7 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 24-7, intitulé Règlement pour modifier l'article 8 du règlement numéro 24 sur les dérogations mineures, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique, laquelle s'est tenue le 11 mai 2026;

CONSIDÉRANT que personne n'a manifesté son désaccord sur ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'aucun article de ce projet de règlement ne contient de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement portant le numéro 24-7, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-285

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 131-17 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 131-17, intitulé Règlement modifiant le règlement numéro 131 relatif au plan d'urbanisme afin d'ajouter l'annexe B et d'augmenter la densité dans le secteur des avenues, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique, laquelle s'est tenue le 11 mai 2026;

CONSIDÉRANT que personne n'a manifesté son désaccord sur ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'aucun article de ce projet de règlement ne contient de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement portant le numéro 131-17, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphane Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-286

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 132-14 RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 132-14, intitulé *Règlement pour modifier les articles 11, 15 et 17 du règlement numéro 132 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 132-14, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphane Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-287

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 135-14 RELATIF AU LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 135-14, intitulé *Règlement pour modifier les articles 26 et 55 et ajouter les articles 42.1 et 42.2 au règlement numéro 135 relatif au lotissement*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique, laquelle s'est tenue le 11 mai 2026;

CONSIDÉRANT que personne n'a manifesté son désaccord sur ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'aucun article de ce projet de règlement ne contient de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement portant le numéro 135-14, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-288

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 136-5 RELATIF À LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 136-5, intitulé Règlement pour abroger l'article 20 du règlement numéro 136 relatif à la construction, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique, laquelle s'est tenue le 11 mai 2026;

CONSIDÉRANT que personne n'a manifesté son désaccord sur ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'aucun article de ce projet de règlement ne contient de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement portant le numéro 136-5, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-289

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 137-9 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 137-9, intitulé Règlement pour modifier les articles 19 et 33 du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique, laquelle s'est tenue le 11 mai 2026;

CONSIDÉRANT que personne n'a manifesté son désaccord sur ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'aucun article de ce projet de règlement ne contient de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement portant le numéro 137-9, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-290

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-94 RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement numéro 134-94, intitulé *Règlement omnibus amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de retirer des usages dans les zones TA-145 et RUM-751, de préciser l'application de la réglementation pour les rives et quai, la location de chambres, les ateliers privés, les stationnements, le remblai, l'affichage sur vitrine ainsi que la terminologie*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique, laquelle s'est tenue le 11 mai 2026;

CONSIDÉRANT que personne n'a manifesté son désaccord sur ce projet de règlement;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de demander que ces dispositions soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter, à savoir :

Zone TA-145 : La zone englobe le site de l'aéroport.

Zone RUM-751 : située à une profondeur de 85 mètres à l'ouest de la Route 309 Sud, cette zone est délimitée au sud par la propriété située au 578, chemin de la Lièvre Sud et au nord par la propriété située au 1203, chemin de la Lièvre Sud et à l'ouest à une distance d'environ 300 mètres du lac des Iles. Elle comprend les rues suivantes : boisé des Iles, la Montée des Bouleaux ainsi que les allées de la Rive et du Sommet.

Ainsi que les zones contigües à celles-ci.

CONSIDÉRANT la modification apportée au règlement afin de clarifier la formulation du 3^e paragraphe à l'article 5;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le second projet de règlement portant le numéro 134-94, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-291

DEMANDE D'AMENDEMENT DE ZONAGE PRÉSENTÉE PAR 14128141 CANADA INC., REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR ANTHONY FORGET DANS LA ZONE RUM-751

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de zonage présentée par l'entreprise 14128141 Canada inc., représentée par monsieur Anthony Forget, à l'effet de modifier la grille des usages et normes de la zone RUM-751 pour augmenter le nombre de logements maximal actuellement de 2 à 3 logements, d'autoriser les jumelés de 2 logements et de permettre les projets résidentiels intégrés de 3 bâtiments sur les lots 6 273 057, 6 273 058, 6 459 402, 6 459 398 et 6 459 399 au cadastre officiel du Québec, dans la zone RUM-751;

CONSIDÉRANT que le secteur visé est actuellement en affectation rurale mixte au plan d'urbanisme, laquelle privilégie des fonctions mixtes sur de grands terrains ainsi qu'une très faible affectation et densité d'occupation au sol, soit un maximum de 1 logement à l'hectare;

CONSIDÉRANT que la zone voisine RUH-752, en bordure de la Route 309, a été modifiée pour permettre les bâtiments de 3 logements, mais que cette affectation au plan d'urbanisme, soit rural résidentiel, vise une densité faible d'occupation au sol variant de 2,5 à 10 logements à l'hectare;

CONSIDÉRANT que cette modification à la grille des usages et normes ou même en regard d'un PPCMOI sans changer l'affectation actuelle serait non conforme au plan d'urbanisme, entre autres en matière de densité;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement autorise un maximum de 3 logements par lot dans une affectation rurale et que le projet intégré en propose 9;

CONSIDÉRANT que les lots de la phase 2 présentée détiennent un frontage sur une rue publique, mais que les phases 3 et 4 ne sont pas situées sur une rue conforme et cédée à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de regrouper les 3 logements dans un secteur défini pour éviter les conflits de voisinage entre les résidences unifamiliales et les habitations de 3 logements et y conserver une zone tampon boisée;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas conforme au plan d'urbanisme, à moins d'agrandir l'affectation rurale résidentielle;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter partiellement la demande présentée par 14128141 Canada inc., représentée par monsieur Anthony Forget, dans la zone RUM-751 afin de permettre :

- une augmentation de la densité au plan d'urbanisme de très faible à faible en agrandissant l'affectation rurale résidentielle seulement pour les lots suivants : 6 459 398, 6 459 399 et 6 459 402.

De procéder dans le cadre d'un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin :

- de permettre des immeubles de 3 logements sur les lots 6 459 398, 6 459 399 et 6 459 402, conditionnellement :
 - au dépôt d'un plan détaillé à être approuvé par le Conseil dont la subdivision pourrait être revue. Chaque terrain doit être conforme aux normes de lotissement et ne pourra accueillir qu'un seul bâtiment principal;
 - la rue devra être conforme et publique avant la délivrance des permis de construction;
 - le plan d'aménagement des habitations de 3 logements doit démontrer les stationnements, les installations septiques et également prévoir une bande boisée de 5 mètres servant de zone tampon entre les lignes des autres propriétés résidentielles.
- de refuser :
 - la demande de projets intégrés comprenant 3 bâtiments de 3 logements;
 - les habitations de 3 logements sur les lots 6 273 057 et 6 273 058.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-292

ATTRIBUTION DE CONTRAT VML-G-26-05 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ALIX

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées par procédure ouverte pour des travaux de réfection de la rue Alix, qu'elles étaient reçues jusqu'au 23 avril 2026 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-26-05;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Gaétan Lacelle Excavation inc. :	1 030 955,25 \$
9563-8367 Québec inc. (Excapro) :	1 090 354,88 \$
Pavages Multipro inc. :	1 092 660,88 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises au Service des travaux publics et de l'ingénierie pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, d'attribuer à Gaétan Lacelle Excavation inc. le contrat VML-G-26-05 pour des travaux de réfection de la rue Alix, au prix de 1 030 955,25 \$ plus les taxes applicables, son prix proposé étant le plus bas.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 445.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

26-05-293

ATTRIBUTION DU CONTRAT VML-G-26-08 POUR L'ACHAT DE 2 CAMIONNETTES

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées par procédure ouverte pour l'achat de 2 camionnettes, qu'elles étaient reçues jusqu'au 23 avril 2026 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-26-08;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Soumissionnaire	Bordereau #1	Bordereau #2
Gérard Hubert Auto :	66 000,00 \$	66 000,00 \$
Automont Chevrolet Buick GMC Ltée :	65 203,20 \$	66 567,20 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises au Service des travaux publics et de l'ingénierie pour étude et que sa recommandation est acceptée;

CONSIDÉRANT que la soumission de Gérard Hubert Auto n'était pas accompagnée du cautionnement de soumission, entraînant la non-conformité de sa soumission en vertu de l'article 1.25 (f) du devis;

EN CONSÉQUENCE, d'attribuer à Automont Chevrolet Buick GMC Ltée le contrat VML-G-26-08 pour l'achat de 2 camionnettes au prix de 65 203,20 \$ pour le bordereau #1 et 66 567,20 \$ pour le bordereau #2, plus les taxes applicables, étant le soumissionnaire conforme ayant proposé le prix le plus bas.

Cette dépense est imputable aux projets numéro R26-640 et R26-641.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphane Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 30 AVRIL 2026

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

26-05-294

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire